

640
20 JAN. 2005

DUPLICATA

APPORT DE PARTS SOCIALES

99 B1772

Entre les soussignés,

Madame Mariam PARSSERIAN, épouse BOYADJIAN Georges, née le 15 décembre 1928 à BUCAREST (99) en Roumanie, de Nationalité Française, marié à Georges BOYADJIAN, demeurant 37 boulevard du Nord 13012 Marseille réputé apporteur de deux cent cinquante trois parts sociales de la société civile immobilière dénommée SCI EVA ;

Et,

Madame FERREIRA Nathalie, épouse BOYADJIAN née le 19 mai 1971 à PARIS (75) agissant en qualité de représentant légal de la S.A.S. 2B immatriculée au RCS de Marseille sous le N° B 423 252 691 dont le siège social est à Marseille sis Villa la Fabrette, Chemin de la Grimpette 13011 Marseille, réputée receveur de deux cent cinquante trois parts sociales,

Il a été convenue ce qui suit :

Madame Mariam BOYADJIAN apporte sous le régime des apports pur et simples 253 part de la SCI EVA, société civile immobilière immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le numéro 414 023 622, dont le siège est à La Penne sur Huveaune (13821), sis Villa la Fabrette, ladite société constituée au termes d'un acte S.S.P. en date du 1^{er} septembre 1997, enregistré le 18 septembre 1997 à Marseille RP 11^{ème} & 12eme Bordereau 289/29.

Etant considéré, suite au rapport du Commissaire aux Apports Monsieur Michel AMACKER, en date du 16 avril 1999, que la part sociale de la SCI EVA est valorisées pour la somme de mille francs par titre, chaque part sociale apportée sera rémunérée par l'obtention de dix action de la S.A. 2B de cent francs chacune, soit 2530 actions pour le dit apport.

Par les présentes, la S.A. 2B, devient propriétaire dûment titré de la SCI EVA.

Bon pour apport, Mariam Boyadjian



Fait et signé à Marseille
le 15 mai 1999

Bon pour accord, S.A. 2B



Enregistré à : RECETTE IMPOTS MARSEILLE 4 /11/12/13 ARTS
Le 13/01/2005 Bordereau n°2005/16 Case n°13 Ext 125
Enregistrement : 75 € Pénalités : 46 €
Timbre : 24 € Pénalités : 13 €
Total liquidé : cent cinquante-huit euros
Montant reçu : cent cinquante-huit euros
L'Agente

Blanc

DUPLICATA

APPORT DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés,

Monsieur BOYADJIAN Georges, né le 25 septembre 1929 à Marseille (13), de Nationalité Française, marié à Mariam BOYADJIAN, demeurant 37 boulevard du Nord 13012 Marseille réputé apporteur de deux cent cinquante trois parts sociales de la société civile immobilière dénommée SCI EVA ;

Et,

Madame FERREIRA Nathalie, épouse BOYADJIAN née le 19 mai 1971 à PARIS (75) agissant en qualité de représentant légal de la S.A.S. 2B immatriculée au RCS de Marseille sous le N° B 423 252 691 dont le siège social est à Marseille sis Villa la Fabrette, Chemin de la Grimpette 13011 Marseille, réputée receveur de deux cent cinquante trois parts sociales,

Il a été convenue ce qui suit :

Monsieur Georges BOYADJIAN apporte sous le régime des apports pur et simples 253 part de la SCI EVA, société civile immobilière immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le numéro 414 023 622, dont le siège est à La Penne sur Huveaune (13821), sis Villa la Fabrette, ladite société constituée au termes d'un acte S.S.P. en date du 1^{er} septembre 1997, enregistré le 18 septembre 1997 à Marseille RP 11^{ème} & 12eme Bordereau 289/29.

Etant considéré, suite au rapport du Commissaire aux Apports Monsieur Michel AMACKER, en date du 16 avril 1999, que la part sociale de la SCI EVA est valorisées pour la somme de mille francs par titre, chaque part sociale apportée sera rémunérée par l'obtention de dix action de la S.A. 2B de cent francs chacune, soit 2530 actions pour le dit apport.

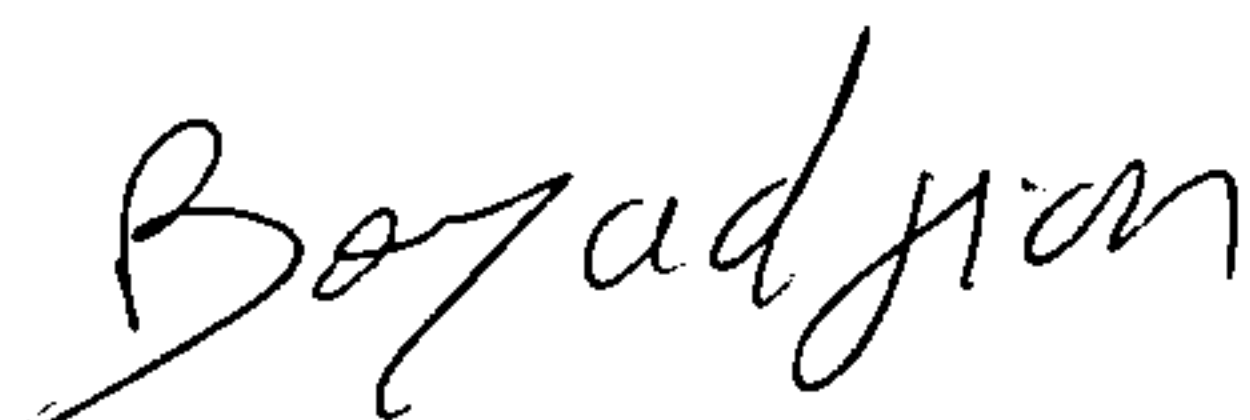
Par les présentes, la S.A. 2B, devient propriétaire dûment titré de la SCI EVA.

Bon pour apport, Georges Boyadjian



Fait et signé à Marseille
le 15 mai 1999

Bon pour accord, S.A. 2B



Enregistré à : RECETTE IMPOTS MARSEILLE 4 /11/12/13 ARTS
Le 13/01/2005 Bordereau n°2005/16 Case n°11 Ext 122
Enregistrement : 75 € Pénalités : 46 €
Timbre : 24 € Pénalités : 13 €
Total liquidé : cent cinquante-huit euros
Montant reçu : cent cinquante-huit euros
L'Agente

Blau

DUPLICATA

APPORT DE PARTS SOCIALES

Entre les soussignés,

Monsieur BOYADJIAN Jean Claude , né le 29 août 1966 à Marseille (13) et demeurant au n°37 du Boulevard du Nord 13012 Marseille et réputé apporteur de trois parts sociales de la société civile immobilière dénommée SCI EVA ;

Et,

Madame FERREIRA Nathalie, épouse BOYADJIAN née le 19 mai 1971 à PARIS (75) agissant en qualité de représentant légal de la S.A.S. 2B immatriculée au RCS de Marseille sous le N° B 423 252 691 dont le siège social est à Marseille sis Villa la Fabrette, Chemin de la Grimpette 13011 Marseille, réputée receveur de trois parts sociales,

Il a été convenue ce qui suit :

Monsieur Jean Claude BOYADJIAN apporte sous le régime des apports pur et simples trois parts de la SCI EVA, société civile immobilière immatriculée au R.C.S. de Marseille sous le numéro 414 023 622, dont le siège est à La Penne sur Huveaune (13821), sis Villa la Fabrette, ladite société constituée au termes d'un acte S.S.P. en date du 1^{er} septembre 1997, enregistré le 18 septembre 1997 à Marseille RP 11^{ème} & 12eme Bordereau 289/29.

Etant considéré, suite au rapport du Commissaire aux Apports Monsieur Michel AMACKER, en date du 16 avril 1999, que les trois (3) parts sociales de la SCI EVA sont valorisées pour la somme de mille francs par titre, les parts sociales apportées seront rémunérées par l'obtention de trente actions de la S.A. 2B de cent francs chacune.

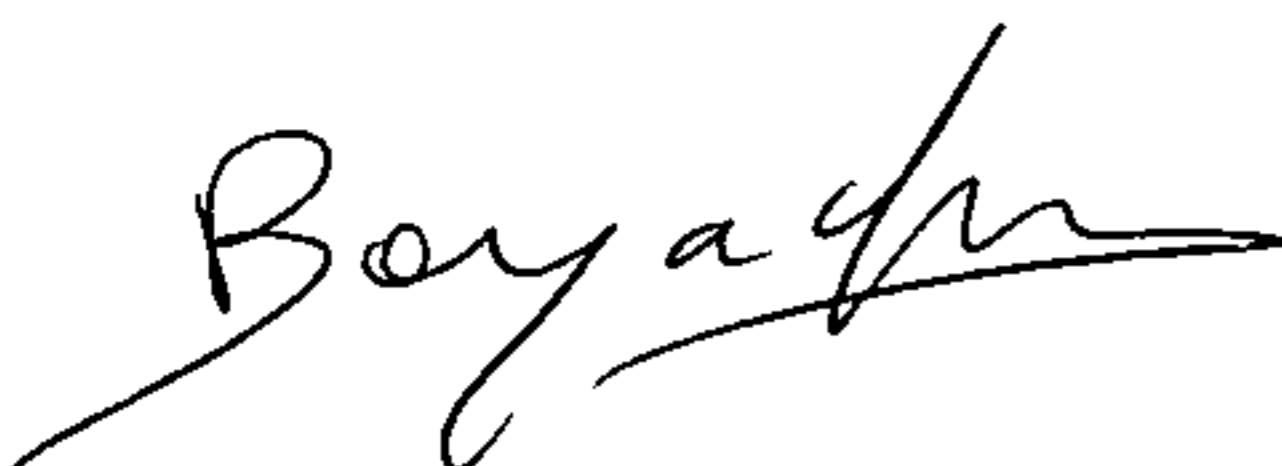
Par les présentes, la S.A. 2B, devient propriétaire dûment titré de la SCI EVA.

Bon pour apport, Jean Claude Boyadjian



*Fait et signé à Marseille
le 15 mai 1999*

Bon pour accord, S.A. 2B



Enregistré à : RECETTE IMPOTS MARSEILLE 4 /11/12/13 ARTS

Le 13/01/2005 Bordereau n°2005/16 Case n°6

Ext 117

Enregistrement : 75 € Pénalités : 46 €

Timbre : 24 € Pénalités : 13 €

Total liquidé : cent cinquante-huit euros

Montant reçu : cent cinquante-huit euros

L'Agente

Alam